

SAFETY DATA SHEET

MONOCALCIUM PHOSPHATE (21 - 22.3% P)

Section 1. Identification

Product identifier	: MONOCALCIUM PHOSPHATE (21 - 22.3% P)
Product code	: MCP; MCPC; MCPOS
SDS #	: 207
Other means of identification	: MONODICALCIUM PHOSPHATE; Monocal; Calcium hydrogen phosphate
Product type	: Solid.

Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against

Identified uses
For further manufacture of feed.
Uses advised against
Not to be used as an ingredient for human food.

Supplier's details	: PCS Sales (Canada), Inc. (A Subsidiary of Nutrien Ltd.) Suite 1700 211 - 19th Street East Saskatoon SK S7K 5R6 Canada
Telephone no.	: 1-800-524-0132
Email	: sds@nutrien.com
Emergency telephone number (with hours of operation)	: CHEMTREC (24 hrs) 1-800-424-9300 or +1-703-527-3887

Section 2. Hazard identification

Classification in accordance with the Hazardous Products Regulations (SOR/2015-17; SOR/2022-272)

Classification of the substance or mixture	: SERIOUS EYE DAMAGE - Category 1
---	-----------------------------------

GHS label elements

Hazard pictograms :



Signal word	: Danger
Hazard statements	: Causes serious eye damage.
Precautionary statements	
General	: Read carefully and follow all instructions. Keep out of reach of children. If medical advice is needed, have product container or label at hand.
Prevention	: Wear eye or face protection.

Section 2. Hazard identification

- Response** : IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Immediately call a POISON CENTER or doctor.
- Storage** : Not applicable.
- Disposal** : Not applicable.

Section 3. Composition/information on ingredients

Substance/mixture : Multi-constituent substance

Ingredient name	% (w/w)	Identifiers
calcium bis(dihydrogenorthophosphate), monohydrate	65 - 70	CAS: 10031-30-8
calcium hydrogenorthophosphate	20 - 25	CAS: 7757-93-9
calcium sulfate, dihydrate	3 - 5	CAS: 10101-41-4
calcium carbonate	3 - 5	CAS: 471-34-1

Any concentration shown as a range is to protect confidentiality or is due to batch variation.

There are no additional ingredients present which, within the current knowledge of the supplier and in the concentrations applicable, are classified and hence require reporting in this section.

Occupational exposure limits, if available, are listed in Section 8.

Section 4. First-aid measures

Description of necessary first aid measures

- Eye contact** : CORROSIVE. Begin eye irrigation immediately. All eye exposures require medical evaluation following decontamination. Immediately rinse eyes with large quantities of water or saline for a minimum 30 minutes, longer irrigation time is preferred if possible. If possible, remove contact lenses being careful not to cause additional eye damage. If the initial water supply is insufficient, keep the affected area wet with a moist cloth and transfer the person to the nearest place where rinsing can be continued for the recommended length of time. Call an ambulance for transport to hospital. Continue eye irrigation during transport. For additional advice call the medical emergency number on this safety data sheet or your poison center or doctor.
- Inhalation** : Remove person to fresh air. No known significant effects. Seek medical attention for any signs of wheezing and/or breathing difficulties. For additional advice call the medical emergency number on this SDS or your poison center or medical provider.
- Skin contact** : Flush contaminated skin with plenty of water. Remove contaminated clothing and shoes. Get medical attention if symptoms occur. Wash clothing before reuse. Clean shoes thoroughly before reuse.
- Ingestion** : Wash out mouth with water. Remove dentures if any. If material has been swallowed and the exposed person is conscious, give small quantities of water to drink. Stop if the exposed person feels sick as vomiting may be dangerous. Do not induce vomiting unless directed to do so by medical personnel. If vomiting occurs, the head should be kept low so that vomit does not enter the lungs. Get medical attention if adverse health effects persist or are severe. Never give anything by mouth to an unconscious person.

Most important symptoms/effects, acute and delayed

Potential acute health effects

- Eye contact** : Corrosive to eyes. Causes serious eye damage.
- Inhalation** : Exposure to airborne concentrations above statutory or recommended exposure limits may cause irritation of the nose, throat and lungs.

Section 4. First-aid measures

- Skin contact** : May cause slight transient irritation.
Ingestion : No known significant effects or critical hazards.

Over-exposure signs/symptoms

- Eye contact** : Adverse symptoms may include the following:
 pain
 watering
 redness
- Inhalation** : Adverse symptoms may include the following:
 irritation
 coughing
- Skin contact** : No specific data.
Ingestion : No specific data.

Indication of immediate medical attention and special treatment needed, if necessary

- Notes to physician** : Treat symptomatically. Contact poison treatment specialist immediately if large quantities have been ingested or inhaled.
- Specific treatments** : Improved outcome requires prolonged rinsing or soaking with water in order to extract corrosive ions that have penetrated through the stratum corneum. Expert opinion indicates an extended duration of rinsing is required to remove corrosive chemicals - 60 minutes for strong alkalis, and 30 minutes for other corrosive substances. Water should be maintained at a comfortable temperature. It may be necessary to delay transport to emergency care facilities in order to ensure 30 or 60 minutes of rinsing time. However, transporting the patient may be necessary depending on the condition of the patient or the availability of a water supply. If transport is necessary, rinsing the affected area should continue, if possible, during transport.
- Protection of first-aiders** : No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. Decontamination measures may be necessary. Personnel and equipment must be checked and decontaminated prior to leaving the area.

See toxicological information (Section 11)

Section 5. Fire-fighting measures

Extinguishing media

- Suitable extinguishing media** : Non-flammable. Material will not burn. Use an extinguishing agent suitable for the surrounding fire.
- Unsuitable extinguishing media** : None known.

- Specific hazards arising from the chemical** : No specific fire or explosion hazard.

- Hazardous thermal decomposition products** : Decomposition products may include the following materials:
 carbon dioxide
 carbon monoxide
 sulfur oxides
 phosphorus oxides

- Special protective actions for fire-fighters** : No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. Promptly isolate the scene by removing all persons from the vicinity of the incident if there is a fire. Contain and collect the water used to fight the fire for later treatment and disposal.

Section 5. Fire-fighting measures

Special protective equipment for fire-fighters : Fire-fighters should wear appropriate protective equipment and self-contained breathing apparatus (SCBA) with a full face-piece operated in positive pressure mode.

Section 6. Accidental release measures

Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

For non-emergency personnel : No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. Keep unnecessary and unprotected personnel from entering. Do not touch or walk through spilled material. Provide adequate ventilation. Wear appropriate respirator when ventilation is inadequate. Put on appropriate personal protective equipment.

For emergency responders : If specialized clothing is required to deal with the spillage, take note of any information in Section 8 on suitable and unsuitable materials. See also the information in "For non-emergency personnel".

Environmental precautions : Avoid dispersal of spilled material and runoff and contact with soil, waterways, drains and sewers. Inform the relevant authorities if the product has caused adverse impacts (sewers, waterways, soil or air).

Methods and materials for containment and cleaning up

Small spill : Put on appropriate personal protective equipment (see Section 8). Move containers from spill area. Avoid dust generation. Use appropriate tools to transfer the spilled solid to a convenient waste disposal container. Dispose of via a licensed waste disposal contractor.

Large spill : Put on appropriate personal protective equipment (see Section 8). Move containers from spill area. Approach release from upwind. Prevent entry into sewers, water courses, basements or confined areas. Avoid dust generation. Do not dry sweep. Use appropriate equipment to put the spilled material in a waste disposal container. Vacuum dust with equipment fitted with a HEPA filter and place in a closed, labeled waste container. Dispose of via a licensed waste disposal contractor. Note: see Section 1 for emergency contact information and Section 13 for waste disposal.

Section 7. Handling and storage

Precautions for safe handling

Protective measures : Put on appropriate personal protective equipment (see Section 8). Do not get in eyes or on skin or clothing. Do not ingest. Avoid breathing dust. If during normal use the material presents a respiratory hazard, use only with adequate ventilation or wear appropriate respirator. Keep in the original container or an approved alternative made from a compatible material, kept tightly closed when not in use. Empty containers retain product residue and can be hazardous. Do not reuse container. Avoid creating dusty conditions and prevent wind dispersal.

Advice on general occupational hygiene : Eating, drinking and smoking should be prohibited in areas where this material is handled, stored and processed. Workers should wash hands and face before eating, drinking and smoking. Remove contaminated clothing and protective equipment before entering eating areas. See also Section 8 for additional information on hygiene measures.

Conditions for safe storage, including any incompatibilities : Store in accordance with local regulations. May form steep piles that can collapse without warning when transported or stored in bulk. This may damage equipment and endanger workers. The risk of cliffing and sudden collapse increases if product is loaded or stored when hot or in high humidity conditions. Avoid forming steep slopes when removing product. If product has caked, cliffed, or has adhered to the storage or transport container, stay out of the potential engulfment zone in case the material collapses. Do not enter bins, railcars or trucks without conducting a risk assessment and following all confined space entry requirements. Ensure that

Section 7. Handling and storage

consideration is given to fall protection and mobile equipment securement if applicable. Carefully loosen the set product from outside the container using mechanical vibration, sledge hammers, or other devices.

Ensure that bulk bags or smaller packaged products stored in tiers are stacked, racked, blocked, interlocked, or otherwise secured to prevent sliding, rolling, or collapse. Use caution when opening truck or railcar doors as product may have shifted during transport.

Must be stored in a dry location. Absorbs moisture on long-term storage under high humidity conditions. Store away from incompatible materials (see Section 10). When product is stored in sealable containers, keep container tightly closed and sealed until ready for use. Sealable containers that have been opened must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage. Do not store in unlabeled containers. Store locked up.

Section 8. Exposure controls/personal protection

Control parameters

Occupational exposure limits

Ingredient name	Exposure limits
calcium hydrogenorthophosphate	<p>ACGIH TLV (United States) TWA 8 hours: 10 mg/m³ (Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified). Form: Inhalable fraction. TWA 8 hours: 3 mg/m³ (Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified). Form: Respirable fraction.</p> <p>CA Quebec Provincial. (Canada) TWA 8 hours: 10 mg/m³ (Particulates not otherwise regulated (PNOR)). Form: Total.</p> <p>Alberta Occupational Health and Safety Code (Canada) TWA 8 hours: 10 mg/m³ (Particulates not otherwise regulated (PNOR)). Form: Total. TWA 8 hours: 3 mg/m³ (Particulates not otherwise regulated (PNOR)). Form: Respirable.</p> <p>Saskatchewan Provincial: (Canada) TWA 8 hours: 10 mg/m³ (Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified). Form: Inhalable fraction. STEL 15 minutes: 20 mg/m³ (Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified). Form: Inhalable fraction. TWA 8 hours: 3 mg/m³ (Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified). Form: Respirable fraction. STEL 15 minutes: 6 mg/m³ (Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified). Form: Respirable fraction.</p>
calcium sulfate, dihydrate	<p>ACGIH TLV (United States, 1/2024) [Calcium sulfate] TWA 8 hours: 10 mg/m³. Form: Inhalable fraction.</p> <p>British Columbia Provincial: (Canada,</p>

Section 8. Exposure controls/personal protection

calcium carbonate

4/2024) [calcium sulfate]
TWA 8 hours: 10 mg/m³. Form: Inhalable.
CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)
[Calcium sulfate]
TWA 8 hours: 10 mg/m³. Form: Inhalable particle.
CA Quebec Provincial. (Canada, 2/2024)
[calcium sulfate]
TWAEV 8 hours: 10 mg/m³. Form: inhalable aerosol fraction.
CA Alberta Provincial:
(Canada, 3/2023) [Calcium sulphate]
OEL 8 hours: 10 mg/m³.
CA Quebec Provincial. (Canada, 2/2024)
[Calcium carbonate]
TWAEV 8 hours: 10 mg/m³. Form: total particulate matter.
CA Alberta Provincial:
(Canada, 3/2023) [Calcium carbonate]
OEL 8 hours: 10 mg/m³.

Biological exposure indices

No exposure indices known.

- Appropriate engineering controls** : If user operations generate dust, fumes, gas, vapor or mist, use process enclosures, local exhaust ventilation or other engineering controls to keep worker exposure to airborne contaminants below any recommended or statutory limits.
- Environmental exposure controls** : Emissions from ventilation or work process equipment should be checked to ensure they comply with the requirements of environmental protection legislation. In some cases, fume scrubbers, filters or engineering modifications to the process equipment will be necessary to reduce emissions to acceptable levels.

Individual protection measures

Contact your personal protective equipment supplier to verify the compatibility of the equipment for the intended purpose.

- Hygiene measures** : Wash hands, forearms and face thoroughly after handling chemical products, before eating, smoking and using the lavatory and at the end of the working period. Appropriate techniques should be used to remove potentially contaminated clothing. Wash contaminated clothing before reusing. Ensure that eyewash stations and safety showers are close to the workstation location.

- Eye/face protection** : Safety eyewear complying with an approved standard should be used when a risk assessment indicates this is necessary to avoid exposure to liquid splashes, mists, gases or dusts. If contact is possible, the following protection should be worn, unless the assessment indicates a higher degree of protection: chemical splash goggles and/or face shield. If inhalation hazards exist, a full-face respirator may be required instead.

Skin protection

- Hand protection** : Chemical-resistant, impervious gloves complying with an approved standard should be worn at all times when handling chemical products if a risk assessment indicates this is necessary. Considering the parameters specified by the glove manufacturer, check during use that the gloves are still retaining their protective properties. It should be noted that the time to breakthrough for any glove material may be different for different glove manufacturers. In the case of mixtures, consisting of several substances, the protection time of the gloves cannot be accurately estimated.

Section 8. Exposure controls/personal protection

- Body protection** : Personal protective equipment for the body should be selected based on the task being performed and the risks involved and should be approved by a specialist before handling this product.
- Other skin protection** : Appropriate footwear and any additional skin protection measures should be selected based on the task being performed and the risks involved and should be approved by a specialist before handling this product.
- Respiratory protection** : Based on the hazard and potential for exposure, select a respirator that meets the appropriate standard or certification. Respirators must be used according to a respiratory protection program to ensure proper fitting, training, and other important aspects of use.

Section 9. Physical and chemical properties

The conditions of measurement of all properties are at standard temperature and pressure unless otherwise indicated.

Appearance

- Physical state** : Solid.
- Color** : Gray.
- Odor** : Odorless.
- Odor threshold** : Not available.
- pH** : 2.8 [Conc. (% w/w): 10%]
- Melting point/freezing point** : Not available.
- Boiling point or initial boiling point and boiling range** : Not available.
- Flash point** : Not applicable.
- Evaporation rate** : Not available.
- Flammability** : Not available.
- Lower and upper explosion limit/flammability limit** : Not applicable.
- Vapor pressure** : Not available.
- Relative vapor density** : Not applicable.
- Relative density** : 2.22 [g/cm³]
- Bulk density** : 57 - 60lb/ft³; 913 - 961kg/m³
- Solubility in water** : Slightly soluble in water.
- Partition coefficient: n-octanol/water** : Not applicable.
- Auto-ignition temperature** : Not applicable.
- Decomposition temperature** : Not available.
- Viscosity** : Not available.

Particle characteristics

- Median particle size** : Not available.

Section 10. Stability and reactivity

- Reactivity** : No specific test data related to reactivity available for this product or its ingredients.
- Chemical stability** : The product is stable.
- Possibility of hazardous reactions** : Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.
- Conditions to avoid** : Keep away from incompatible materials.
- Incompatible materials** : Strong bases.
- Hazardous decomposition products** : Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

Section 11. Toxicological information

Information on toxicological effects

Acute toxicity

Product/ingredient name	Result
calcium phosphate, monobasic, monohydrate	Rat - Oral - LD50 17500 mg/kg
calcium sulfate, dihydrate	Rat - Female - Oral - LD50 >2000 mg/kg OECD
calcium carbonate	Rat - Oral - LD50 6450 mg/kg

Skin corrosion/irritation

Conclusion/Summary [Product] : May cause slight transient irritation.

Serious eye damage/eye irritation

Conclusion/Summary [Product] : Causes serious eye damage.

Respiratory corrosion/irritation

Conclusion/Summary [Product] : Exposure to airborne concentrations above statutory or recommended exposure limits may cause irritation of the nose, throat and lungs.

Respiratory or skin sensitization

Skin

Conclusion/Summary [Product] : No known significant effects or critical hazards.

Respiratory

Conclusion/Summary [Product] : No known significant effects or critical hazards.

Section 11. Toxicological information

Germ cell mutagenicity

Conclusion/Summary [Product] : No known significant effects or critical hazards.

Carcinogenicity

Conclusion/Summary [Product] : No known significant effects or critical hazards.

Reproductive toxicity

Conclusion/Summary [Product] : No known significant effects or critical hazards.

Specific target organ toxicity (single exposure)

Based on available data, the classification criteria are not met.

Specific target organ toxicity (repeated exposure)

Based on available data, the classification criteria are not met.

Aspiration hazard

Based on available data, the classification criteria are not met.

Information on the likely routes of exposure

Dermal contact. Eye contact. Inhalation.

Potential acute health effects

- Eye contact** : Corrosive to eyes. Causes serious eye damage.
- Inhalation** : Exposure to airborne concentrations above statutory or recommended exposure limits may cause irritation of the nose, throat and lungs.
- Skin contact** : May cause slight transient irritation.
- Ingestion** : No known significant effects or critical hazards.

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics

- Eye contact** : Adverse symptoms may include the following:
pain
watering
redness
- Inhalation** : Adverse symptoms may include the following:
irritation
coughing
- Skin contact** : No specific data.
- Ingestion** : No specific data.

Delayed and immediate effects and also chronic effects from short and long term exposure

Short term exposure

Section 11. Toxicological information

Potential immediate effects : See above.

Potential delayed effects : See below.

Long term exposure

Potential immediate effects : See above.

Potential delayed effects : See below.

Potential chronic health effects

Conclusion/Summary [Product] : Adverse effects are typically the result of acute over-exposure.

General : No known significant effects or critical hazards.

Carcinogenicity : No known significant effects or critical hazards.

Mutagenicity : No known significant effects or critical hazards.

Reproductive toxicity : No known significant effects or critical hazards.

Numerical measures of toxicity

Acute toxicity estimates

Product/ingredient name	Oral (mg/kg)	Dermal (mg/kg)	Inhalation (gases) (ppm)	Inhalation (vapors) (mg/l)	Inhalation (dusts and mists) (mg/l)
calcium phosphate, monobasic, monohydrate	17500	N/A	N/A	N/A	N/A
calcium hydrogenorthophosphate	N/A	7940	N/A	N/A	N/A
calcium carbonate	6450	N/A	N/A	N/A	N/A

Other information

Not available.

Section 12. Ecological information

Toxicity

Product/ingredient name

calcium carbonate

Result

Acute - LC50 - Fresh water

Fish - Western mosquitofish - *Gambusia affinis* - Adult
>5.6 pph [96 hours]

Chronic - NOEC - Fresh water

Fish - Catfish - *Rhamdia quelen*
16.5 mg/l [30 days]

Conclusion/Summary [Product] : May be harmful to the environment if released in large quantities. Excessive nutrient runoff to a body of water may result in eutrophication.

Persistence and degradability

Not available.

Section 12. Ecological information

Bioaccumulative potential

Not available.

Mobility in soil

Soil/Water partition coefficient : Not available.

Other adverse effects

No known significant effects or critical hazards.

Section 13. Disposal considerations

Disposal methods : The generation of waste should be avoided or minimized wherever possible. Disposal of this product, solutions and any by-products should at all times comply with the requirements of environmental protection and waste disposal legislation and any regional local authority requirements. Dispose of surplus and non-recyclable products via a licensed waste disposal contractor. Waste should not be disposed of untreated to the sewer unless fully compliant with the requirements of all authorities with jurisdiction. Waste packaging should be recycled. Incineration or landfill should only be considered when recycling is not feasible. This material and its container must be disposed of in a safe way. Care should be taken when handling emptied containers that have not been cleaned or rinsed out. Empty containers or liners may retain some product residues. Avoid dispersal of spilled material and runoff and contact with soil, waterways, drains and sewers.

Section 14. Transport information

	TDG Classification	DOT Classification	IMDG	IATA
UN number	Not regulated.	Not regulated.	Not regulated.	Not regulated.
UN proper shipping name	-	-	-	-
Transport hazard class(es)	-	-	-	-
Packing group	-	-	-	-
Environmental hazards	No.	No.	No.	No.

Special precautions for user : **Transport within user's premises:** always transport in closed containers that are upright and secure. Ensure that persons transporting the product know what to do in the event of an accident or spillage.

Section 15. Regulatory information

Canadian lists

- Canadian NPRI** : The following components are listed: phosphorus (total); calcium hydrogenorthophosphate
- CEPA Toxic substances** : None of the components are listed.

International regulations

Chemical Weapon Convention List Schedules I, II & III Chemicals

Not listed.

Montreal Protocol

Not listed.

Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants

Not listed.

Rotterdam Convention on Prior Informed Consent (PIC)

Not listed.

UNECE Aarhus Protocol on POPs and Heavy Metals

Not listed.

Inventory list

- Australia** : All components are listed or exempted.
- Canada** : All components are listed or exempted.
- China** : All components are listed or exempted.
- Eurasian Economic Union** : **Russian Federation inventory**: All components are listed or exempted.
- Japan** : **Japan inventory (CSCL)**: All components are listed or exempted.
Japan inventory (ISHL): Not determined.
- New Zealand** : All components are listed or exempted.
- Philippines** : All components are listed or exempted.
- Republic of Korea** : All components are listed or exempted.
- Taiwan** : All components are listed or exempted.
- Thailand** : Not determined.
- Turkey** : Not determined.
- United States** : All components are active or exempted.
- Viet Nam** : All components are listed or exempted.

Section 16. Other information

History

- Date of issue/Date of revision** : 11/27/2024
- Date of previous issue** : 6/17/2022
- Version** : 4

Key to abbreviations

- : ATE = Acute Toxicity Estimate
BCF = Bioconcentration Factor
DOT = Department of Transportation
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
HPR = Hazardous Products Regulations
IATA = International Air Transport Association
IBC = Intermediate Bulk Container

Section 16. Other information

IMDG = International Maritime Dangerous Goods
 IMO = International Maritime Organization
 LogPow = logarithm of the octanol/water partition coefficient
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978. ("Marpol" = marine pollution)
 N/A = Not available
 SGG = Segregation Group
 TDG = Transportation of Dangerous Goods
 UN = United Nations

Procedure used to derive the classification

Classification	Justification
SERIOUS EYE DAMAGE - Category 1	Calculation method

✔ Indicates information that has changed from previously issued version.

Notice to reader

Supply chain partners must ensure they pass this SDS, and all other relevant safety information to their customers.

DISCLAIMER AND LIMITATION OF LIABILITY

The information and recommendations contained in this Safety Data Sheet ("SDS") relate only to the specific material referred to herein (the "Material") and do not relate to the use of such Material in combination with any other material or process. The information and recommendations contained herein are believed to be current and correct as of the date of this SDS. HOWEVER, THE INFORMATION AND RECOMMENDATIONS ARE PRESENTED WITHOUT WARRANTY, REPRESENTATION OR LICENSE OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, WITH RESPECT TO THEIR ACCURACY, CORRECTNESS OR COMPLETENESS, AND THE SELLER, SUPPLIER AND MANUFACTURER OF THE MATERIAL AND THEIR RESPECTIVE AFFILIATES (COLLECTIVELY, THE "SUPPLIER") DISCLAIM ALL LIABILITY FOR RELIANCE ON SUCH INFORMATION AND RECOMMENDATIONS. This SDS is not a guarantee of safety. A buyer or user of the Material (a "Recipient") is responsible for ensuring that it has all current information necessary to safely use the Material for its specific purpose.

FURTHERMORE, THE RECIPIENT ASSUMES ALL RISK IN CONNECTION WITH THE USE OF THE MATERIAL. THE RECIPIENT ASSUMES ALL RESPONSIBILITY FOR ENSURING THE MATERIAL IS USED IN A SAFE MANNER IN COMPLIANCE WITH APPLICABLE ENVIRONMENTAL, HEALTH, SAFETY AND SECURITY LAWS, POLICIES AND GUIDELINES. THE SUPPLIER DOES NOT WARRANT THE MERCHANTABILITY OF THE MATERIAL OR THE FITNESS OF THE MATERIAL FOR ANY PARTICULAR USE AND ASSUMES NO RESPONSIBILITY FOR INJURY OR DAMAGE CAUSED DIRECTLY OR INDIRECTLY BY OR RELATED TO THE USE OF THE MATERIAL.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PHOSPHATE MONOCALCIQUE (21 - 22,3% P)

Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit	: PHOSPHATE MONOCALCIQUE (21 - 22,3% P)
Code du produit	: MCP; MCPC; MCPOS
n° SDS	: 207
Autres moyens d'identification	: PHOSPHATE MONODICALCIQUE ; Monocal; Phosphate d'hydrogène de calcium
Type de produit	: Solide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées
Pour la fabrication ultérieure d'aliments pour animaux.
Utilisations non recommandées
Ne pas utilisée comme ingrédient dans l'alimentation humaine.

Données relatives au fournisseur	: PCS Sales (Canada), Inc. (Une filiale de Nutrien Ltd.) Suite 1700 211 - 19th Street East Saskatoon SK S7K 5R6 Canada
No de téléphone	: 1-800-524-0132
Courriel	: sds@nutrien.com
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)	: CHEMTREC (24 h): 1-800-424-9300 ou 1-703-527-3887

Section 2. Identification des dangers

Classement en conformité avec le règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17; DORS/2022-272)

Classement de la substance ou du mélange	: LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
---	--

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger	:
-------------------------------	---



Mention d'avertissement	: Danger
Mentions de danger	: Provoque de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence	
Généralités	: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. Garder hors de la portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Section 2. Identification des dangers

- Prévention** : Porter une protection oculaire ou faciale.
- Intervention** : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Stockage** : Non applicable.
- Élimination** : Non applicable.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Substance multi-constituants

Nom des ingrédients	% (p/p)	Identificateurs
bis(dihydrogéoorthophosphate) de calcium, monohydrate	65 - 70	CAS: 10031-30-8
hydrogéoorthophosphate de calcium	20 - 25	CAS: 7757-93-9
sulfate de calcium, dihydrate	3 - 5	CAS: 10101-41-4
carbonato de calcio	3 - 5	CAS: 471-34-1

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : CORROSIF. Commencer immédiatement irrigation des yeux. Toute exposition des yeux à la solution nécessite une évaluation médicale après décontamination. Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau ou de sérum physiologique pour un minimum de 30 minutes, plus le temps d'irrigation est préférable, si possible. Si possible, enlever les lentilles de contact en faisant attention à ne pas provoquer des lésions oculaires supplémentaires. Si l'approvisionnement en eau initiale est insuffisante, garder la zone affectée humide avec un chiffon humide et transférer la personne à l'endroit le plus proche où le rinçage peut être poursuivi pendant la durée recommandée de temps. Appelez une ambulance pour le transport à l'hôpital. Continuer irrigation des yeux pendant le transport. Pour des conseils supplémentaires appeler le numéro d'urgence médicale sur cette fiche de données de sécurité ou votre centre antipoison ou un médecin.
- Inhalation** : Transporter la personne à l'air frais. Aucun effet important. Consulter un médecin pour détecter tout signe de respiration sifflante et / ou des difficultés respiratoires. Pour des conseils supplémentaires appeler le numéro d'urgence médicale dans cette FDS ou votre centre antipoison ou un fournisseur de soins médicaux.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne

Section 4. Premiers soins

inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Corrosif pour les yeux. Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une irritation passagère.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
tousseur
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Amélioration du résultat nécessite un rinçage prolongé ou trempage avec de l'eau afin d'en extraire des ions corrosifs qui ont pénétré à travers la couche cornée. Opinion d'experts indique une durée prolongée de rinçage est nécessaire pour éliminer les produits chimiques corrosifs - 60 minutes pour les alcalis forts et 30 minutes pour d'autres substances corrosives. L'eau doit être maintenu à une température confortable. Il peut être nécessaire de transporter à l'hôpital plus tard pour assurer 30 ou 60 minutes de rinçage. Le transport du patient peut se avérer nécessaire en fonction de l'état du patient ou de la disponibilité d'une alimentation en eau. Si le transport est nécessaire, rincer la zone affectée devrait se poursuivre pendant le transport.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Des mesures de décontamination peuvent être nécessaires. Le personnel et le matériel doivent être vérifiés et décontaminés avant de quitter la zone.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Ininflammable. Produit incombustible. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
Monoxyde de carbone
oxydes de soufre
oxydes de phosphore
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Contenez et recueillez l'eau combattant le feu pour traitement plus en retard et disposition.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré des effets néfastes (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Éviter la formation de poussière. Utiliser les instruments nécessaires pour transférer le solide répandu dans un conteneur approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Utiliser l'équipement approprié pour mettre le produit répandu dans un récipient à déchets. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les poussières. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient). Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent.

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités : Stocker conformément à la réglementation locale. Peut former des piles abruptes qui peuvent s'effondrer sans préavis lorsqu'elles sont transportées ou entreposées en vrac. Cela peut endommager l'équipement et mettre en danger les travailleurs. Le risque de formation de falaises et d'effondrement soudain augmente si le produit est chargé ou stocké à chaud ou dans des conditions d'humidité élevée. Évitez toute formation de pentes raides lors du retrait du produit. Si le produit a cliffé, ou a adhéré de la stockage ou au conteneur de transport, rester hors de la zone de danger potentiel dans le cas où le matériau s'effondre. Ne pas entrer dans les bacs, les wagons ou les camions sans procéder à une évaluation des risques et seulement après avoir respecté toutes les exigences relatives à l'espace confiné. Assurez-vous de prendre en compte les exigences de protection contre les chutes et de veiller à ce que l'équipement mobile ne bouge pas. Desserrez avec précaution le produit fixé de l'extérieur du conteneur en utilisant des vibrations mécaniques, des marteaux ou d'autres dispositifs.

Veiller à ce que les sacs en vrac, ou de petits paquets, stockés dans les niveaux sont empilés, palettisés, bloqué, interverrouillé, ou autrement fixé à empêcher le glissement, de roulement, ou l'effondrement. Faites preuve de prudence lors de l'ouverture camion ou le wagon portes en tant que produit peut avoir décalés pendant le transport.

Doit être stocké dans un endroit sec. Absorbe l'humidité sur le stockage à long terme dans des conditions d'humidité élevée. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10). Lorsque le produit est entreposé dans des contenants pouvant être fermés, garder le contenant hermétiquement fermé et scellé jusqu'au moment de l'utilisation. Les récipients scellables qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Garder sous clef.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
hydrogénoorthophosphate de calcium	<p>ACGIH TLV (États-Unis) MPT 8 heures: 10 mg/m³ (Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées autrement (PNOS)). Forme: Fraction inhalable. MPT 8 heures: 3 mg/m³ (Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées autrement (PNOS)). Forme: Fraction alvéolaire.</p> <p>Gouvernement Provincial du Québec: (Canada) MPT 8 heures: 10 mg/m³ (Poussières non-classifiées autrement (PNCA)). Forme: Total.</p> <p>Code de santé et de sécurité au travail de l'Alberta (Canada) MPT 8 heures: 10 mg/m³ (Poussières non-classifiées autrement (PNCA)). Forme: Total. MPT 8 heures: 3 mg/m³ (Poussières non-classifiées autrement (PNCA)). Forme: Respirable.</p> <p>Gouvernement Provincial de la Saskatchewan: (Canada) MPT 8 heures: 10 mg/m³ (Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées autrement (PNOS)). Forme: Fraction inhalable. LECT 15 minutes: 20 mg/m³ (Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées autrement (PNOS)). Forme: Fraction inhalable. MPT 8 heures: 3 mg/m³ (Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées autrement (PNOS)). Forme: Fraction alvéolaire. LECT 15 minutes: 6 mg/m³ (Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées autrement (PNOS)). Forme: Fraction alvéolaire.</p>
sulfate de calcium, dihydrate	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) [Calcium, sulfate de] TWA 8 heures: 10 mg/m³. Forme: Fraction inhalable.</p> <p>Gouvernement Provincial de Colombie Britannique : (Canada, 4/2024) [Calcium, sulfate de] TWA 8 heures: 10 mg/m³. Forme: Inhalable.</p> <p>Gouvernement Provinciale de l'Ontario: (Canada, 6/2019) [Calcium, sulfate de] TWA 8 heures: 10 mg/m³. Forme: Particule inhalable.</p> <p>Gouvernement Provincial du Québec: (Canada, 2/2024) [Calcium, sulfate de] VEMP 8 heures: 10 mg/m³. Forme: particules de la fraction inhalable de l'aérosol.</p> <p>Gouvernement Provincial de l'Alberta:</p>

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

carbonate de calcium

(Canada, 3/2023) [Calcium, sulfate de]
OEL 8 heures: 10 mg/m³.

Gouvernement Provincial du Québec:
(Canada, 2/2024) [Calcium, carbonate de]
VEMP 8 heures: 10 mg/m³. Forme:
particules totales.

Gouvernement Provincial de l'Alberta:
(Canada, 3/2023) [Calcium, carbonate de]
OEL 8 heures: 10 mg/m³.

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Contactez votre fabricant d'équipement de protection pour vérifier la compatibilité de l'équipement pour l'usage prévu.

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/ faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique** : Solide.
- Couleur** : Gris.
- Odeur** : Inodore.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : 2.8 [Conc. (% poids / poids): 10%]
- Point de fusion et point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité** : Non disponible.
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité** : Non applicable.
- Tension de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur relative** : Non applicable.
- Densité relative** : 2.22 [g/cm³]
- Densité apparente** : 57 - 60lb/ft³; 913 - 961kg/m³
- Solubilité dans l'eau** : Légèrement soluble dans l'eau.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non applicable.
- Température d'auto-inflammation** : Non applicable.
- Température de décomposition** : Non disponible.
- Viscosité** : Non disponible.

Caractéristiques des particules

- Taille médiane des particules** : Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Tenir à l'écart des produits incompatibles.
- Matériaux incompatibles** : Alcalis forts.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient

phosphate de monocalcium, monohydrate

sulfate de calcium, dihydrate

carbonate de calcium

Résultat

Rat - Orale - DL50

17500 mg/kg

Rat - Femelle - Orale - DL50

>2000 mg/kg

OECD

Rat - Orale - DL50

6450 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Conclusion/Résumé[Produit] : Peut provoquer une irritation passagère.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Conclusion/Résumé[Produit] : Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peau

Conclusion/Résumé[Produit] : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 11. Données toxicologiques

Respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité des cellules germinales

Conclusion/Résumé[Produit] : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé[Produit] : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé[Produit] : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Risque d'absorption par aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Corrosif pour les yeux. Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une irritation passagère.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
tousser
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Section 11. Données toxicologiques

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Voir ci-dessus.

Effets différés possibles : Voir dessous.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Voir ci-dessus.

Effets différés possibles : Voir dessous.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Conclusion/Résumé[Produit] : Les effets indésirables sont généralement le résultat d'une surexposition aiguë.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
phosphate de monocalcium, monohydrate	17500	N/A	N/A	N/A	N/A
hydrogénoorthophosphate de calcium	N/A	7940	N/A	N/A	N/A
carbonate de calcium	6450	N/A	N/A	N/A	N/A

Autres informations

Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient

carbonate de calcium

Résultat

Aiguë - CL50 - Eau douce

Poisson - Western mosquitofish - *Gambusia affinis* - Adulte
>5.6 pph [96 heures]

Chronique - NOEC - Eau douce

Poisson - Catfish - *Rhamdia quelen*
16.5 mg/l [30 jours]

Section 12. Données écologiques

Conclusion/Résumé[Produit]

: Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Excessif ruissellement des nutriments dans un cours d'eau peut entraîner l'eutrophisation.

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Autres effets nocifs

Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-

Section 14. Informations relatives au transport

Groupe d'emballage	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	No.	No.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: phosphore (total); hydrogénoorthophosphate de calcium

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Australie : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Chine : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Union économique eurasiatique : **Inventaire de la Fédération russe**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Japon : **Inventaire du Japon (CSCL)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.

Nouvelle-Zélande : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Philippines : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

République de Corée : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Taiwan : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Thaïlande : Indéterminé.

Turquie : Indéterminé.

États-Unis : Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Viêt-Nam : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 15. Informations sur la réglementation

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision : 11/27/2024

Date de publication précédente : 6/17/2022

Version : 4

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- DOT = Département du Transport
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- RPD = Règlement sur les produits dangereux
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- OMI = Organisation maritime internationale
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- SGG = Groupe de séparation
- TMD = Transport des marchandises dangereuses
- NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Méthode de calcul

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent veiller à ce qu'ils passent cette FDS, et toutes autres informations pertinentes sur la sécurité à leurs clients.

AVERTISSEMENT ET LIMITATION DE RESPONSABILITE

Les informations et recommandations contenues dans cette fiche signalétique («SDS») ne concernent que les matières spécifiques visées dans les présentes (le «matériel») et ne concernent pas l'utilisation de ces matériaux en combinaison avec tout autre matériel ou processus. Les informations et recommandations contenues dans ce document sont considérées comme exactes et à jour à compter de la date de la présente fiche signalétique. Toutefois, les informations et recommandations sont présentées sans garantie, représentation OU DE LICENCE D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN CE QUI CONCERNE à leur exactitude, exactitude ou l'exhaustivité, et le vendeur, fournisseur et fabricant de matériel et de leur filiales respectives (COLLECTIVEMENT, LES «fournisseur») EXCLUENT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LA CONFIANCE DANS ces informations et recommandations. Cette FDS n'est pas une garantie de sécurité. Un acheteur ou l'utilisateur du matériel (un «bénéficiaire») est chargé de veiller à ce qu'elle dispose de tous les renseignements nécessaires pour utiliser en toute sécurité du matériel pour son but spécifique.

EN OUTRE, Le destinataire assume tous les risques RELATION AVEC L'UTILISATION DE LA MATIERE. Le destinataire assume tous responsabilité d'assurer le matériel est utilisé dans toute sécurité en RESPECT DES LOIS APPLICABLES L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE SECURITE, LES POLITIQUES

Section 16. Autres informations

ET LES LIGNES DIRECTRICES. LE FOURNISSEUR NE GARANTIT PAS LA COMMERCIALISATION DE LA MATIERE OU LA SANTE DE LA MATIERE POUR UN USAGE PARTICULIER ET N'ACCEPTE AUCUNE RESPONSABILITÉ pour blessures ou dommages causés directement ou indirectement PAR OU EN RELATION AVEC L'UTILISATION DE LA MATIERE.